

Nouveaux amis

apprendre ensemble



Scolaire



Extra-
Scolaire



Evénements

BULLETIN D'INFORMATIONS

Année scolaire 2016-2017

Coordonnées utiles	p.3	Camps	p.8
Coordonnées des enseignants	p.4	Traditions fribourgeoises	p.9
Répartition des classes	p.4	Transports scolaires	p.10-11
Horaires des écoles	p.5	Informations scolaires	p.12-14
Horaires ACT/ACM	p.5	Lotos	p.15
Horaires éducation physique	p.6	Accueil extra-scolaire	p.16-17
Horaires instruction religieuse	p.7	Calendrier scolaire	p.18-19



Cercle scolaire ACER - Route de Blessens 2 - 1673 Promasens

Site internet : www.cs-acer.ch E-mail : info@cs-acer.ch

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Depuis 2015, le cercle scolaire ACER s'est doté d'un site internet www.cs-acer.ch sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles. Régulièrement mis à jour, il sera notre partenaire dans la transmission de communications.

Cette brochure est éditée pour vous apporter l'essentiel des renseignements indispensables afin que vous puissiez organiser la vie scolaire de votre ou vos enfants.

L'année scolaire 2016-2017 marque l'entrée en vigueur du Règlement d'exécution de la nouvelle loi scolaire. Ainsi, l'école fribourgeoise s'est dotée d'un cadre entièrement renouvelé qui doit lui permettre de s'adapter aux exigences d'un monde en perpétuelles mutations.

Les enseignants sont à votre écoute pour les différents problèmes scolaires qui peuvent surgir tout au long de l'année. Un dialogue constructif permet souvent de trouver des solutions.

Nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui participent et collaborent aux activités scolaires, extra-scolaires et autres manifestations organisées pour vos enfants durant l'année. Votre collaboration est essentielle, et permet de réaliser tous ces moments inoubliables pour les élèves.

Nous nous réjouissons d'entamer cette nouvelle année scolaire avec vous et, dans cette attente, nous vous souhaitons un merveilleux été et une excellente rentrée.

Le Comité Intercommunal Scolaire et le Corps enseignant

RENTREE SCOLAIRE : JEUDI 25 AOÛT 2016

Un outil est à votre disposition pour les informations urgentes

➔ **INFO SMS** (camp ski et camp vert)

Inscrivez-vous au 939 avec le texte "**start rom acer**" afin de recevoir ces messages.

Pour se désabonner envoyer le message "**stop rom acer**" au **939**.

ANNUAIRE

CIS – Comité Intercommunal Scolaire

info@cs-acer.ch

COMMUNE AUBORANGES	JACCOUD Christophe	079 219 04 30
COMMUNE CHAPELLE	CURTY Benoît	079 254 86 44
COMMUNE ECUBLENS	PACHE Colette	079 449 98 74
COMMUNE RUE	GIANELLA Magali	079 310 63 69

TRANSPORTS SCOLAIRES	SAVARY Tatiana	079 643 14 85
transports@cs-acer.ch	CRAUSAZ Annick	079 474 87 51

LOTOS lotos@cs-acer.ch

Sites internet

➔ www.fr.ch/osso

Pour toutes questions relatives à la scolarité obligatoire vous pouvez consulter ce site. Vous y trouverez de nombreuses informations concernant des sujets scolaires dont :

- **Calendriers scolaires**
- **Demandes de congé spécial**
- **Déménagements**
- **Echanges et la collaboration entre les familles et l'école**
- **Devoirs**
- Evaluations & Bulletin scolaire
- Promotion
- Grilles horaires
- Passage au C.O. et la scolarité au C.O.
- Besoins scolaires particuliers
- Entrée à l'école enfantine
- Pharmacie scolaire et les médicaments
- Santé et la prévention à l'école
- Transports scolaires et le pédibus
- Scolarisation alternative à l'Instruction publique (écoles privées, école à domicile...)
- Autorité parentale et droit à l'information
- ... **et de nombreux autres sujets....**

➔ www.fr.ch/dics

Site du Département de l'Instruction publique fribourgeois (DICS)

Vous pourrez accéder à la loi sur la scolarité obligatoire et au règlement de la loi.

CLASSE	ECOLE	TÉL. ECOLE	ENSEIGNANT(E)	TÉL. PRIVE
1-2H	Rue	021 909 41 12	SAVARY Catherine (90%)	078 805 51 10
			PANCHAUD Claudine (10%)	079 207 77 22
1-2H	Chapelle	021 907 97 47	PÜRRO Chantal	079 430 03 12
3H	Rue	021 909 41 12	DUCREUX Fanny	077 413 78 02
4H	Auboranges	021 907 66 38	HUBER-MARRO Céline (60%)	079 617 44 14
			KISTLER Aude (40%)	079 740 06 89
5H	Chapelle	021 907 97 47	BANDERET Amélie	079 837 19 85
5-6H	Rue	021 909 41 12	SIMEONI EVA	079 750 51 66
6H	Rue	021 909 41 12 079 736 54 87 (classe)	VAUCHER Elodie (60%)	
			GRANDJEAN Françoise (40%)	
7H	Promasens	021 909 54 12	SULLIVAN Dorothea (60%)	076 577 55 06
			GRANATA Céline (40%)	079 505 29 52
7-8H	Promasens	021 909 54 12	LOPEZ Vanessa (80%)	079 798 84 64
			GRANATA Céline (20%)	079 505 29 52
8H	Rue	021 909 54 12	SUDAN Aline	078 842 50 73
AC	Rue	021 909 41 12	MUTTI Danica	021 909 01 76
			DESCLOUX Martine	079 504 51 12

RE - RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT

GRANDJEAN Françoise
Route de Blessens 2 - 1673 Promasens
direction.ep.rue@fr.educanet2.ch

INSPECTEUR

LANG Sylvain
Inspectorat scolaire SEnof - Route André Piller 21 - 1762 Givisiez
inspectorat.scolaire@fr.ch

SERVICES AUXILIAIRES

(PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE, PSYCHOMOTRICITÉ)
Secrétariat - Rue de l'église 100 - 1680 Romont
administration@sas-gv.ch
www.sas-gv.ch

026/ 652 30 60

ECOLE	MATIN	APRÈS-MIDI
Promasens	07h55 - 11h35	13h30 - 15h15
Chapelle	08h00 - 11h35	13h30 - 15h15
Auboranges	08h10 - 11h45	13h40 - 15h25
Rue	08h15 - 11h50	13h45 - 15h30



Les heures indiquées sont les heures auxquelles les classes commencent.
Les enfants doivent être devant l'école **5 minutes avant** !!!

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1-2H	2H	1H	2H	2H
1H	1-2H		1-2H	2H

Alternance de 3H : mardi matin ou mercredi matin
Alternance de 4H : mardi après-midi ou jeudi après-midi

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1			5-6H Rue		8H Rue
2		7H Promasens	4H Auboranges	7-8H Promasens	
3					
4					
	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI
5	5H Chapelle	3H Rue		6H Rue	
6					



MUTTI Danica



DESCLOUX Martine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1		5-6H Rue		7H Promasens	6H Rue
2			8H Rue 7-8H Promasens		4H Auboranges
3	3H Rue	5H Chapelle	1H Rue 1H Chapelle	4H Auboranges	2H Rue 2H Chapelle
4	7H Promasens				
	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI	MIDI
5	8H Rue 7-8H Promasens	6H Rue		3H Rue	5-6H Rue
6					5H Chapelle

MATERIEL

Tenue de sport, chaussures de sport (qui ne laissent pas de traces), linge de bain et produit de douche.

DISPENSE

Si un élève devait être dans l'incapacité de faire le cours de gymnastique, il devra présenter une excuse écrite de ses parents ou une dispense du médecin. Il prendra tout de même part à la leçon ou sera placé dans une autre classe.

DOUCHE

Lors de la grande leçon de gymnastique, la douche est obligatoire pour les élèves, dès la 3H. Les 1 et 2H en sont dispensés.

PISCINE

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES



Notre cercle scolaire a accès à la piscine de Romont sur le temps de midi à la piscine du CO pour les élèves des écoles primaires. Des cours de natation y sont dispensés et sont obligatoires.

Les jours de piscine, les enfants prendront un pique-nique. Ils seront de retour à la maison vers 14h15. Le bus les déposera à leur arrêt habituel.

A prendre: pique-nique, costume de bain, bonnet de bain, affaires pour se doucher.

Remarques :

- Il serait bien de laisser tous les bijoux (collier, bracelet, montre, boucles d'oreilles...) à la maison.
- Si vous avez des problèmes de garde les après-midis après la piscine, vous pouvez contacter l'enseignante et elle gardera votre enfant en classe jusqu'à la fin habituelle de l'école.

L'enseignement religieux fait partie du cursus scolaire. Il est donné par un(e) catéchiste. Les élèves dispensés doivent être présents en classe.

	CLASSE	CATHOLIQUE	PROTESTANT
Lundi 08h00	6H de la classe de 5-6H Rue 8H Rue	Françoise Périsset	
Lundi 09h00	5H de la classe de 5-6H Rue	Stéphanie Monney	
	6H Rue	Françoise Périsset	
Lundi 10h00	5H Chapelle	Stéphanie Monney	
Mercredi 08h00	7-8H Promasens avec 7H Promasens	Abbé Lukasz	
Vendredi 08h00	3H Rue	Denise Périsset	
	4H Auboranges	Françoise Sonney	

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

➔ PAROISSE CATHOLIQUE

UP St-Pierre Les Roches - Rue de l'Eglise 17 - 1670 Ursy
up.st.pierre@bluewin.ch

021 909 50 37

➔ PAROISSE ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE LA GLÂNE-ROMONT

Rue des Moines 68 - 1680 Romont
romont@ref-fr.ch

026 652 26 06

RÉCRÉATION

Pensez à privilégier les fruits et légumes, les laitages, céréales et jus de fruits!

Les bonbons ne sont pas admis dans l'enceinte des écoles.
 Merci de votre compréhension !



CAMP DE SKI



« **Dimanche 05 février au
samedi 11 février 2017** »

Les enfants des classes de 3H à 8H bénéficieront du traditionnel camp de ski à Vercorin.

Comme à l'accoutumée, il se déroulera en 2 parties :

- Groupe 1 : du dimanche matin 05.02 au mercredi après-midi 08.02.2017
- Groupe 2 : du mercredi matin 08.02 au samedi après-midi 11.02.2017

Le comité, adapté aux différentes composantes de ce type d'événement, vous informera de son déroulement à partir du mois d'octobre via le bulletin d'information.

Un appel est lancé aux parents/skieurs qui seraient intéressés à encadrer les enfants durant une partie ou tout le camp.

Merci de vous adresser pour cela à Annick Godel : annick.godel@bluewin.ch

Le comité camp de ski

CAMP VERT

« **Lundi 12 au mercredi 14 juin 2017** »

Tous les élèves des classes 1-2H participent à ce camp vert.

La destination varie d'année en année selon les propositions des organisateurs.

En principe, les enfants auront la possibilité de passer maximum 3 jours à l'extérieur.



Il est financé par les lotos, diverses ventes et par les chants du 1^{er} mai. Merci de faire bon accueil. Une participation financière sera également demandée aux parents.

Merci à tous les parents qui s'investissent avant ou durant le camp.
Toutes les informations pratiques suivront.

Le CIS et des bénévoles organisent la traditionnelle fête de la St-Nicolas, avec le soutien des Paroisses, le

Vendredi 02 décembre 2016 dès 18h (détails suivront)

Les élèves animent la soirée en l'honneur du St-Nicolas et du Père Fouettard.

Chaque enfant, scolarisé ou non, pourra approcher St-Nicolas et récolter le fameux biscôme. A l'issue de la représentation des enfants, toutes les personnes sont conviées à partager un moment de convivialité autour d'une tasse de thé ou de vin chaud.

Toutes les pâtisseries et friandises confectionnées par les parents sont les bienvenues afin d'agrémenter ce joyeux moment.

Cette fête est ouverte à tous. On se réjouit de partager ce moment avec vous !

Voici pourquoi les enfants ont congé le 1^{er} mai dans le canton de Fribourg.

Depuis le XIX^e siècle, les enfants fribourgeois, seuls ou en groupes, se déplacent de maison en maison pour annoncer l'arrivée du printemps en chansons. Ils se voient récompensés de quelques pièces et de friandises, alors que les mayintsètè (mésanges) du début du siècle passé recevaient un œuf ou des fruits. A pied ou à vélo, les jeunes chanteurs parcourent leur village et parfois les communes environnantes, ravis de ce jour de congé. En ville, les écoliers se dirigent davantage vers les commerces et les restaurants afin d'être sûrs de se faire entendre.

Certains jouent un air de musique, et il n'est pas rare, en Gruyère, de voir des enfants porter le dzaquillon et le bredzon et/ou chanter en patois. Revêtir le costume traditionnel à cette occasion est aussi une des habitudes des sociétés de jeunesse de ce district, qui, comme la plupart de leurs semblables du canton, vont de porte en porte pousser la chansonnette durant la soirée ou la veille déjà; on les accueille parfois avec un verre et on leur laisse souvent une enveloppe.

Malgré une diminution du nombre de chanteurs, parfois découragés par les portes closes, la tradition reste bien vivante, en partie grâce aux enseignants qui la font connaître et apprennent à cette occasion des chants à leurs classes. Elle perdure également dans beaucoup de familles.

Merci de faire perdurer cette tradition en réservant un bon accueil aux enfants ce jour-là.

Les élèves des écoles enfantines viendront probablement chanter à votre porte afin de récolter quelques sous pour financer leur camp vert.

Merci d'avance pour votre gentillesse !



HORAIRES DES BUS - ALLER

Départ Matin	Bus n° 1 Jacques GOTHUEY	Bus n° 2 Corinne BAUDOIS	Bus n° 3 Stéphanie GIRARD	Départ Après-midi
		Rue		13h02
07h35	Auboranges		Rue	13h05
07h37		Blessens		13h07
07h42	Gillarens		Ecublens	13h12
07h44	Chapelle	Chapelle		13h14
07h50			Promasens	13h20
07h51		Promasens		13h21
07h52	Promasens			13h22
07h58	Auboranges	Chapelle		13h28
08h01		Gillarens		13h31
08h03			Ecublens	13h33
08h06	Promasens			13h36
08h06		Blessens		13h38
08h12	Rue	Rue	Rue	13h42
Arrêts				

Certains élèves doivent changer de bus à Promasens !!!!

Les arrêts aux villages correspondent aux arrêts des écoles et lieux-dits.

Les élèves s'engagent à :

- respecter et faire preuve de politesse envers leurs camarades et les transporteurs,
- ne pas crier, ni utiliser un langage grossier, ne pas manger, ni boire dans le bus,
- attacher leur ceinture durant tout le trajet,
- être 5 minutes avant l'heure de départ et à respecter les horaires établis,
- mettre leurs chaussures, affaires de gym, matériel de bricolage, petits objets dans un sac,
- ne pas prendre d'animaux, ni d'objets encombrants tels que luge, cage, instruments de musique, etc.

En cas de non-respect de ces règles, et sur dénonciation des transporteurs, le CIS se réserve le droit de prendre des sanctions.



HORAIRES DES BUS - RETOUR

Départ Midi	Bus n° 1 Jacques GOTHUEY	Bus n° 2 Corinne BAUDOIS	Bus n° 3 Stéphanie GIRARD	Départ Fin école
11h36		Chapelle		15h16
11h38			Chapelle	15h18
11h42	Promasens		Gillarens	15h22
11h44		Promasens		15h24
11h47	Ecublens		Promasens	15h28
11h49		Gillarens		15h29
11h52		Chapelle		15h32
11h54	Rue		Auboranges	15h34
11h58		Blessens		15h38
12h01	Promasens		Promasens	15h41
12h04		Rue		15h44
12h07	Rue		Gillarens	15h47
12h09		Promasens	Chapelle	15h49
12h17	Ecublens	Blessens	Auboranges	15h57
Arrêts				

Les parents s'engagent à :

- **ne pas stationner ou s'arrêter devant l'école pour prendre ou déposer les enfants et laisser les places d'arrêts de bus libres. Se parquer dans les places prévues à cet effet !**
- ne pas monter, ni courir à côté du bus.

En raison d'un nombre limité de places, l'utilisation des bus scolaires pour :



- ✓ Une activité extra-scolaire privée, telle que jeu chez un camarade, anniversaire, ... est **STRICTEMENT interdite**.
- ✓ Une garde (accueil familial de jour) ou un repas à l'extérieur, les parents doivent formuler **une demande écrite au CIS, 6 mois avant le début de l'année scolaire**. Si tel n'est pas le cas, le CIS se réserve le droit de refuser cette requête, les transports scolaires étant prioritaires.

ABSENCES

En cas absence d'un élève pour maladie ou autres, **les parents ou autres adultes qui en ont la garde avisent immédiatement l'enseignant ou le bâtiment scolaire dans lequel se rend leur enfant.** Les numéros de téléphone figurent dans la brochure du cercle scolaire et sur le site internet du cercle scolaire ou dans l'annuaire téléphonique. La transmission de l'information par le biais d'un message oral d'un autre enfant ne peut pas être considérée comme valable.

Pour les rendez-vous pris durant le temps scolaire (ex. médecin, orthodontiste...), veuillez en informer l'enseignant avant de venir chercher votre enfant en classe.

Certificat médical (CHANGEMENT)

- ➔ Un certificat médical doit être transmis à l'enseignant **dès que l'absence dépasse 4 jours.**

Absence non annoncée

- ➔ Si l'enseignant constate une absence non annoncée, il téléphone aux numéros indiqués par les parents sur la fiche de l'élève pour déterminer ce qu'il en est.
- ➔ Si personne ne répond, une personne « relai » sera contactée afin d'entreprendre des recherches. La personne se rendra au domicile, sur le chemin de l'école etc...
- ➔ Si l'absence reste inexpiquée, la police sera contactée.

DEMANDE DE CONGÉ SPÉCIAL

En dehors des vacances scolaires et des jours fériés, la présence de l'élève en classe est obligatoire. Toutefois un congé spécial peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Attention, le congé spécial a été prévu **pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance. Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié. Les demandes de prolongation de vacances scolaires sont systématiquement rejetées.**

En cas d'absence illégitime de l'élève due au fait des parents, la préfecture en est informée. Les parents encourent une amende pour violation de l'obligation scolaire.

Procédure d'octroi du congé

La demande doit être faite par écrit, par le biais d'un formulaire officiel, auprès de la responsable d'établissement. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet du cercle scolaire ou demandé à l'enseignant. **Les motifs de la demande doivent être détaillés et, le cas échéant, les pièces justificatives doivent être jointes.** La demande est présentée par suffisamment à l'avance, dans la mesure du possible, au moins 3 semaines avant le congé. La décision est communiquée par écrit aux parents.

RELATION ECOLE-FAMILLE

L'enseignant de votre enfant est le premier interlocuteur entre les parents et l'école.

Les parents se tournent toujours vers lui pour :

- a) Communiquer avec l'école
- b) Echanger des informations
- c) Poser des questions
- d) Mettre en œuvre les indispensables collaborations

La RE - Responsable d'établissement n'est impliquée qu'en deuxième temps.

En cas de situations difficiles concernant votre enfant, l'enseignant ou l'enseignante ou la classe, il convient de procéder de la façon suivante :

1. Les parents et l'enseignant prennent contact. Ils discutent ensemble de la situation et cherchent une solution. En règle générale, cela permet de régler le problème.
2. Si les parents et l'enseignant ne parviennent pas à trouver une solution et qu'une partie ou l'autre, ou les deux, l'estiment nécessaire, la RE est contactée. Les parents font part de leur requête par écrit à la RE.
3. S'il n'est pas possible de trouver une réponse ou une solution à des questions ou des problèmes, vous pouvez vous adresser à l'Inspecteur ou l'Inspectrice scolaire

Entretien en réseau

Le terme « réseau » est couramment utilisé pour désigner des entretiens réunissant les parents, l'enseignant et les différentes personnes intervenant auprès de l'enfant (mcdi, enseignant spécialisé, logopédiste, psychologue, psychomotricien, pédopsychiatre, ergothérapeute, pédiatre etc...) afin d'échanger concernant un élève.

C'est l'enseignant qui organise les réseaux à but scolaire. Il y invite les diverses personnes en fonction de la nécessité et des besoins scolaires. Si les parents souhaitent la participation d'une personne supplémentaire (ex. un pédiatre...), ils doivent au préalable s'adresser à l'enseignant. Ces entretiens se déroulent habituellement à l'école de l'enfant.

Si les parents souhaitent la mise sur pied d'un entretien de réseau, ils doivent avant tout s'adresser à l'enseignant.

Si un spécialiste ou intervenant, par exemple un logopédiste, souhaite un réseau, il doit tout d'abord s'adresser à l'enseignant.

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'organisation, l'horaire et le parcours des transports scolaires sont assurés par les communes. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez-vous adresser au comité intercommunal scolaire.

PHARMACIE SCOLAIRE ET MÉDICAMENTS

A part la prise en charge des petits accidents de la vie quotidienne à l'école (pause d'un pansement stérile, glace sur une contusion, etc.), aucun médicament n'est donné aux élèves dans le cadre scolaire.

S'il y a un problème d'une certaine importance, les enseignants ou les enseignantes essaient de contacter les parents à l'aide des numéros de téléphone transmis par les parents (sur la fiche de l'élève).

En cas d'urgence, les enseignants ou les enseignantes prennent les mesures qui s'imposent. Selon les circonstances, le 144 (appel à une ambulance) peut être appelé et amené à intervenir s'ils le jugent nécessaire.

Les parents annoncent à l'enseignant les besoins spécifiques de leur enfant en matière de santé : diabète, asthme, épilepsie, allergies, etc. Ils avertissent également directement la responsable d'établissement lorsqu'il s'agit d'une situation très particulière.

DÉMÉNAGEMENTS

➔ **Départ du cercle scolaire ACER**

Les parents informent la responsable d'établissement de la date du déménagement et du nom de la future commune de domicile. Si possible, les parents transmettent à la responsable d'établissement un document officiel de la future commune attestant de leur inscription auprès de celle-ci. Ils avertissent également l'administration de la commune du cercle scolaire ACER qu'ils vont quitter.

➔ **Arrivée dans le cercle scolaire depuis un autre cercle scolaire du canton de Fribourg**

Les parents avertissent la commune du nouveau domicile de leur prochaine arrivée. Il est conseillé de contacter également la responsable de l'établissement scolaire.

➔ **Arrivée dans le cercle scolaire depuis un autre canton**

Lors d'un déménagement dans le canton de Fribourg depuis un autre canton suisse, les parents avertissent la commune du nouveau domicile de leur prochaine arrivée. Il est conseillé de contacter également la responsable de l'établissement scolaire. Dans le cas où l'élève bénéficiait de mesures de soutien dans un autre canton, celles-ci ne sont pas reconduites automatiquement. Les parents doivent donc effectuer de nouvelles demandes dans le canton de Fribourg.

➔ **Arrivée dans le cercle scolaire depuis l'étranger**

Veillez annoncer votre arrivée à votre commune d'accueil.

Les enfants du cercle ACER ont la chance de pouvoir bénéficier d'activités extra-scolaires enrichissantes mais elles ne se font pas sans... **argent** !

Pour les financer, plusieurs moyens sont actuellement à disposition : la participation des parents et celle des communes, ainsi que les lotos.

Le CIS organise 2 lotos durant l'année scolaire qui se dérouleront à Promasens et dont la collaboration des parents est obligatoire. Chaque loto compte deux séances, une le samedi soir et l'autre le dimanche après-midi.

Un loto extraordinaire (bénévolat) aura lieu à Rue, pour des thématiques particulières.

Par séance, il faut un minimum de 30 participants qui œuvrent au bon déroulement du jeu, soit un total de 120 personnes pour les 4 séances !!!!

Vous comprenez donc que vous ne serez sollicité qu'une fois par année scolaire.

Afin d'éviter de vous imposer une date, nous vous demandons de vous inscrire à un samedi **ET** un dimanche de votre choix, vous ne serez convoqué qu'à l'un ou l'autre !

Merci de nous retourner le coupon ci-dessous par poste ou par mail à lotos@cs-acer.ch



Sans les lotos : la participation financière des parents serait doublée ou ces activités devraient être annulées !!!

Merci d'avance !!

Bulletin d'inscription aux lotos de l'ACER, à retourner à
Cercle scolaire ACER- Route de Blessens 2- 1673 Promasens

Nom et Prénom du parent participant :

Adresse :

NPA, Village : Tél. natel :

E-mail (lisible!) :

Dates qui me conviendraient (cocher 1 samedi et 1 dimanche, 1 seul sera retenu)

Loto camps Samedi 17 décembre 2016
à Promasens Dimanche 18 décembre 2016

Loto des écoles Samedi 25 mars 2017
à Promasens Dimanche 26 mars 2017

➡ ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Plusieurs assistants parentaux du cercle peuvent accueillir vos enfants en dehors de l'école. La commune et le CIS n'ont pas accès aux coordonnées personnelles de ces assistants, seule la fédération peut vous les fournir.

Vous trouverez toutes les informations sur leur site www.accueildejour.ch

La crèche « Le Bourillon » à Ursy est aussi à votre disposition pour accueillir vos enfants de 0 à 6 ans : www.creche-le-bourillon.ch

➡ ECOLE MATERNELLE DE RUE (PRIVÉE)

Mme Corinne RICHARD gère cette école et prend en charge les enfants dès 2 ans, à la demi-journée ou journée. Elle propose également un accueil durant la pause de midi pour les enfants scolarisés. Renseignements au 079 232 74 26.

➡ CHAPERON ROUGE

Ce service de garde, proposé par la Croix-Rouge, offre un soutien efficace en cas d'urgence, maladie ou situation exceptionnelle. www.croix-rouge-fr.ch

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

LES GLÂNETONS

Administration communale
Rue du Casino 30 - 1673 Rue
e-mail : info@lesglanetons.ch
Tél. 021 909 58 22



L'Accueil extrascolaire (ci-après l'AES) est ouvert pour les enfants habitant les communes du cercle scolaire ACER et scolarisés de 1H à 8H.

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'AES est ouvert selon les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas de midi	11h30 13h30	11h30 13h30	Fermé	11h30 13h30	11h30 13h30
Après-école	15h30 18h00	15h30 18h00	Fermé	15h30 18h00	15h30 17h00

Les horaires sont sujets à de légères variations en fonction des horaires de bus scolaires et des horaires d'école, cf. art 7 du règlement communal AES.

Lors de l'accueil de midi, un repas équilibré, préparé par les cuisines du Réseau Santé de la Glâne, sera servi. Il sera suivi par des activités adaptées jusqu'à la reprise de l'école.

TRANSPORTS

Lorsque que la capacité le permet, les bus scolaires assument le transport des enfants.

MODIFICATIONS DE PRÉSENCE

Pour des questions de sécurité et d'organisation, toutes modifications de présence comme maladie, absence, inscription, désinscription, etc., doivent être annoncées **24h à l'avance**, pendant les heures d'ouverture de l'AES, à la responsable de l'AES.

Merci de votre compréhension !

Tous les renseignements comme le bulletin d'information et le formulaire d'inscription figurent sur le site internet : www.lesglanetons.ch

INSCRIPTIONS, le formulaire d'inscription est à adresser à :

Les Glânetons - Administration communale - Rue du Casino 30 - 1673 Rue

Lundi	au	Vendredi	Commentaires
22.08.16	au	26.08.16	Jeudi 25.08 : Rentrée scolaire
29.08.16	au	02.09.16	
05.09.16	au	09.09.16	
12.09.16	au	16.09.16	
19.09.16	au	23.09.16	
26.09.16	au	30.09.16	Séance d'information pour les parents concernés par le passage école primaire au CO - Me 28.09 à 20h00
03.10.16	au	07.10.16	
10.10.16	au	14.10.16	Semaine Pommes récrés
17.10.16	au	28.10.16	Vacances d'automne (2 semaines)
31.10.16	au	04.11.16	Toussaint - Ma 01.11 - Congé Journée du lait à l'école - Je 03.11
07.11.16	au	11.11.16	
14.11.16	au	18.11.16	
21.11.16	au	25.11.16	
28.11.16	au	02.12.16	St-Nicolas à Promasens - Ve 02.12
05.12.16	au	09.12.16	Immaculée - Je 08.12 - Congé
12.12.16	au	16.12.16	Loto des camps à Promasens – Sa 17.12 & Di 18.12
19.12.16	au	23.12.16	
26.12.16	au	06.01.17	Vacances de Noël (2 semaines)
09.01.17	au	13.01.17	
16.01.17	au	20.01.17	
23.01.17	au	27.01.17	
30.01.17	au	03.02.17	
06.02.17	au	10.02.17	Camp de ski

Lundi	au	Vendredi	Commentaires
13.02.17	au	17.02.17	
20.02.17	au	24.02.17	
27.02.17	au	03.03.17	Vacances de carnaval (1 semaine)
06.03.17	au	10.03.17	Séance d'information pour les futurs parents de 1H – Je 09.03 à 20h00 à la salle René Conus à Rue
13.03.17	au	17.03.17	
20.03.17	au	24.03.17	Loto des écoles à Promasens – Sa 25.03 & Di 26.03
27.03.17	au	31.03.17	
03.04.17	au	07.04.17	
10.04.17	au	21.04.17	Vacances de Pâques (2 semaines)
24.04.17	au	28.04.17	
01.05.17	au	05.05.17	Lu 1^{er} mai – Congé (voir tradition fribourgeoise)
08.05.17	au	12.05.17	
15.05.17	au	19.05.17	
22.05.17	au	26.05.17	Ascension - Je 25.05 - Congé / Ve 26.06 - Congé ACER
29.05.17	au	02.06.17	
05.06.17	au	09.06.17	Pentecôte - Lu 05.06 - Congé
12.06.17	au	16.06.17	Du lu 12.06 au me 14.06 - Camp vert Fête-Dieu - Je 15.06 - Congé / Ve 16.06 - Congé ACER
19.06.17	au	23.06.17	
26.06.17	au	30.07.17	
03.07.17	au	07.07.17	Fin de l'école - Vendredi 7 juillet 2017

RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 : JEUDI 24 AOÛT 2017

Lien et autres calendriers scolaires disponibles sur le site de la DICS
http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm



Cirque Avril 2016

